



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 14 avril 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Jean-Luc HUYON, Jacques LEMOINE, Jean-Michel SALON.

Absents excusés : Olivier LAMBERT (pouvoir de vote à Laurie BUQUET), Franck LECRIVAIN (pouvoir de vote à Lionel NORMAND), Eric MENARD (pouvoir de vote à Jacques LEMOINE).

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

Le maire demande l'autorisation au conseil municipal pour rajouter 2 points à l'ordre du jour qui sont les suivants :

- Délibération pour autoriser le maire à signer les baux au nom du conseil municipal.
- Délibération pour définir la durée d'amortissement du fonds de concours versé au SIAVS.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité l'ajout de ces deux délibérations.

1 - Approbation du compte rendu du 31 mars 2015

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Demande d'autorisation au conseil municipal

Le maire présente à l'assemblée une correspondance émanant du greffe du tribunal de commerce d'Amiens concernant la liquidation de la SARL 0910 qui exploitait le local appartenant à la commune au rez-de-chaussée du 11 rue Sire Firmin Leroux à Amiens (80).

Le bail commercial qui avait été établi avec la SARL 0910 est donc à renégocier avec le repreneur du bail à compter du 15 avril 2015.

A cette fin le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer l'avenant à ce bail ainsi que tout document afférent à cette affaire. Le maire précise que l'avenant ne concernera que la dénomination du repreneur.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de déléguer au maire la signature pour tout ce qui concerne la gestion des baux et tout ce qui affère aux dossiers immobiliers.

Le maire ajoute que dans la mesure où il ne s'agit pas d'un pouvoir propre du Maire mais d'une faculté sur délégation, il devra en rendre compte au Conseil municipal, dans les conditions habituelles de l'article L.2122-23 CGCT, à chaque réunion obligatoire.

3 - Durée d'amortissement du fonds de concours versé au SIAVS dans le cadre de l'assainissement collectif

Le maire expose à l'assemblée que le versement fait par la commune au Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Selle dans le cadre des travaux d'assainissement collectif est considéré comme un fonds de concours.

A ce titre la commune doit amortir ce fonds de concours et le conseil municipal doit délibérer afin de déterminer la durée d'amortissement.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 15 années la durée d'amortissement.

4 - Budget assainissement

Approbation compte administratif

Le maire présente à l'assemblée les chiffres du compte administratif 2014 qui peuvent se résumer ainsi :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Dépenses	22 934,71€	Dépenses	9 480,77€
Recettes	39 413€	Recettes	20 535,31€
Résultat de l'exercice	16 481,29€	Résultat de l'exercice	11 054,54€
Résultat N-1	-12 951,81€	Résultat N-1	70 292,49€
Résultat de clôture	3 529,48€	Résultat de clôture	81 347,03€

Résultat global de l'exercice : 27 535,83€

Résultat global de clôture : 84 876,51€

Après délibération les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le résultat présenté.

Approbation compte de gestion

Le maire rappelle que le compte de gestion est la comptabilité tenue en parallèle par la Trésorerie de Conty.

Après avoir constaté que le résultat du compte de gestion est en tout point identique au compte administratif, le conseil municipal le valide à l'unanimité.

Affectation du résultat

L'affectation du résultat proposée par le maire et approuvée à l'unanimité par le conseil municipal est le suivant :

Chapitre 002 (Excédent de fonctionnement antérieur reporté) : + 3529€

Chapitre 001 (Excédent d'investissement antérieur reporté) : + 81 347€

Budget primitif 2015

Le maire propose à l'assemblée le budget primitif qui peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation dépenses :

- Charges de gestion courante : 3 000€

- Autres charges de gestion courante : 2 500€

- Dotations aux amortissements et provisions : 32 363€

TOTAL : 37 863€

Section d'exploitation recettes :

- Dotations et participations : 27 845€

- Autres produits de gestion courante : 6 489€

- Excédent antérieur reporté : 3 529€

TOTAL : 37 863€

Section Investissement dépenses :

- Immobilisations corporelles : 113 881€

TOTAL : 113 881€

Section investissement recettes :

- FCTVA : 171€

- Amortissements : 32 363€

- Excédent antérieur reporté : 81 347€

TOTAL : 113 881€

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif assainissement 2015.

5 - Budget communal

Approbation compte administratif

Le maire présente à l'assemblée les chiffres du compte administratif 2014 qui peuvent se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	444 916,39€	Dépenses	53 847,38€
Recettes	542 883,16€	Recettes	31 663,50€
Résultat de l'exercice	97 966,77€	Résultat de l'exercice	-22 183,88€
Résultat N-1	346 300,52€	Résultat N-1	74 285,16€
Résultat de clôture	444 267,29€	Résultat de clôture	52 101,28€

Résultat global de l'exercice : 75 782,89€

Résultat global de clôture : 496 368,57€

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2014

Approbation compte de gestion

Après avoir constaté que le résultat du compte de gestion est en tout point identique au compte administratif, le conseil municipal le valide à l'unanimité.

Affectation du résultat

Le maire propose à l'assemblée l'affectation du résultat suivante :

Chapitre 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 444 267€

Chapitre 001 (excédent d'investissement reporté) : 52 101€

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat présentée.

Subventions aux associations

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de provisionner les subventions suivantes :

Article	Nom de l'association	Montant de la subvention
657362	CCAS	3000
6574	Amicale des aînés	120
6574	Association de pêche	120
6574	Association des chasseurs	120
6574	Association des donneurs de sang	120
6574	Association des parents d'élèves de Plachy	120
6574	Basket Conty	200
6574	Club gymnastique	120
6574	Club tennis	300
6574	Association badminton	120
6574	Fondation du patrimoine	50
6574	La Fraternelle	200
6574	La prévention routière	30
6574	Le souvenir français	50
6574	Comité des fêtes	600
6574	4L Trophy	500
6574	Union Nationale des Anciens Combattants	120
6574	Croix de guerre	30
6574	Baby Gym du Val de Selle	100
6574	Team Dream Carp	100

La subvention à l'association 4L Trophy est subordonnée à la participation effective des adhérents au raid envisagé en 2016.

Vote des taux de fiscalité directe (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et CFE)

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les taux de fiscalité votés en 2014 :

Taxe d'habitation : 10,89

Taxe foncière (bâti) : 13,76

Taxe foncière (non bâti) : 21,78

CFE : 11,73

Le produit attendu de la fiscalité directe pour l'exercice 2015 serait donc de 190 525€. Un débat s'engage au sein du conseil municipal quant à l'augmentation des taux de fiscalité directe. Jean-Luc Huyon propose une augmentation annuelle mesurée pour ne pas avoir à augmenter les taux d'une manière trop importante dans les années à venir, ce que les administrés ne comprendraient pas. Il souhaite également une étude pour déterminer et évaluer les besoins et projets d'investissement sur les 10 prochaines années voire plus afin d'établir un plan de financement et la capacité de remboursement de la commune.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe pour l'année 2015 avec 10 voix pour garder les taux actuels, compte tenu des charges nouvelles en matière de raccordement d'assainissement à supporter par les habitants et 4 voix pour augmenter légèrement les taux cette année (J.-L. Huyon, J. Lemoine, F. Chivot et E. Ménard) en prévision de projets futurs à déterminer.

Vote du budget primitif communal 2015

Le maire propose à l'assemblée le budget primitif suivant :

Fonctionnement dépenses :

- Charges à caractère général : 581 657€
- Charges de personnel : 209 970€
- Autres charges de gestion courante : 83 369€
- Charges financières : 5 721€
- Atténuation de produits : 37 304€
- Dotation aux amortissements : 4 046€
- Virement section investissement : 40 000€
- TOTAL Dépenses de Fonctionnement : 962 067€**

Fonctionnement recettes :

- Atténuation de charges : 22 000€
- Produits des services et du domaine : 11 735€
- Impôts et taxes : 272 381€
- Dotations, subventions et participations : 171 583€
- Autres produits de gestion courante : 40 100€
- Produits financiers : 1€
- Excédent antérieur reporté : 444 267€
- TOTAL recettes de fonctionnement : 962 067€**

Investissement dépenses :

- Emprunts : 26 100€
- Immobilisations corporelles : 86 483€
- TOTAL dépenses d'investissement : 112 583€**

Investissements recettes :

- Subventions d'investissement : 3 000€

- Dotations, fonds divers, réserve : 13 436€
 - Amortissements : 4 046€
 - Excédent d'investissement 2014 : 52 101€
 - Virement de la section de fonctionnement : 40 000€
- TOTAL des dépenses d'investissement : 112 583€**

Frédéric Chivot demande s'il est possible de prévoir une somme au budget pour l'installation d'une aire de jeux située sur le terrain entre le Val de Selle et la clé des champs. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de prévoir les crédits nécessaires.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget communal primitif exposé ci-dessus.

6 - Régime indemnitaire

Le maire expose à l'assemblée que dans le cadre des primes qui étaient versées aux agents les années précédentes il convient de revoir le régime indemnitaire du personnel communal.

Le maire présente brièvement les différentes primes existantes pour chaque service ainsi que les plafonds. Le maire ajoute que ce sera au conseil municipal de déterminer les enveloppes des primes par service.

Toute modification du régime indemnitaire doit être présentée au comité paritaire pour avis.

Le conseil municipal devra finalement délibérer sur le projet de régime indemnitaire.

7 - Approbation statuts du SIAVS

Le maire présente à l'assemblée la délibération du Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Selle (SIAVS) concernant la modification des statuts du SIAVS.

En effet, conformément aux dispositions de l'article L 5211 - 7 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de l'article 4 de ses propres statuts (arrêté préfectoral du 16 décembre 2002), le comité syndical a décidé d'étendre ses compétences à la réalisation des travaux et à l'exploitation de l'ensemble des installations créées.

Le maire donne lecture aux membres du conseil municipal du projet de modification de statuts du syndicat et propose à l'assemblée de délibérer.

Oui le projet de modification des statuts et la délibération du SIAVS, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les nouveaux statuts du Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Selle.

8 - Demande de prolongation de congé grave maladie Mme Domingues

Madame Sylvie Domingues, adjointe administrative, était placée en prolongation d'arrêt de grave maladie jusqu'au 16 février 2015. Madame Domingues, par

correspondance en date du 3 février 2015, a fait une demande de prolongation de son arrêt de congé grave maladie.

Respectant la réglementation, son dossier a été transmis le 12 février 2015 au Comité Médical de la Fonction Publique Territoriale pour avis.

Lors de sa séance du 24 mars 2015 le Comité Médical a émis un avis favorable au renouvellement de congé de grave maladie pour une période de 6 mois du 16 février 2015 au 15 août 2015.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de suivre l'avis du Comité Médical et accepte la demande de Mme Domingues jusqu'au 15 août 2015.

9 - Questions et informations diverses

- Le maire informe l'assemblée que l'arrêt de Florian Dubois a été prolongé jusqu'au 29 avril 2015.
- Madame Fauquembergue signale que les élections régionales auront lieu les dimanche 6 et 13 décembre 2015.
- Christian Herbet demande s'il est possible de refaire une information quant aux horaires pendant lesquels il est autorisé de tondre chez soi ou de faire du bruit.
- Frédéric Chivot fait part au conseil municipal des problèmes de stationnement qu'engendre le car qui se gare sur le parking à l'entrée de l'avenue des Mésanges le week-end. Le maire répond qu'il va se pencher sur la question.
- Jacques Lemoine qui s'est rendu à la dernière rencontre sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) fait un compte rendu du travail effectué. Les échanges ont porté sur différents thèmes que sont la desserte des villages par les réseaux de transport, les structures d'accueil de la petite enfance... L'élaboration du PLUi prendra entre 3 et 4 années.
La prochaine rencontre sur le PLUi se tiendra le 12 mai 2015.
- Jacques Lemoine signale que Camille Secq effectuera un stage avec le service technique du 27 avril 2015 au 15 mai 2015.

Sans autre question ou remarque la séance est levée à 00h20.